

Coup de pied de l'âne d'Albin-Michel et de Gilles Haéri à Zemmour



Le lâchage des éditions Albin-Michel n'est que le début des coups que l'éditorialiste verra porter à sa frêle personne si, comme il semble possible, il ose se présenter au suffrage des Français, à l'occasion de l'élection présidentielle.

Le coup de pied qui nous occupe aujourd'hui est la rupture avec son éditeur Albin-Michel. La parution du prochain ouvrage de Zemmour était programmée pour le mois de septembre. Et voilà que, patatras ! l'éditeur annonce qu'il rompt le contrat. Les prétextes avancés par celui-ci sont flous. Mais il n'en reste pas moins qu'au plan moral et professionnel, la rupture est unilatérale. Elle intervient quelques mois avant ladite parution, dont l'éditrice maison Lise Boëll se répandait déjà dans la presse, utilisant les termes annonciateurs du « gros tirage », avec la vision des piles de l'ouvrage sur les tables des nouveautés dans les librairies.

Mettons le problème à plat. Zemmour dans sa catégorie est un auteur qui vend. Tous les ouvrages qu'il a composés ont connu le succès. Un seul exemple, le dernier en date suffit à le démontrer : « Le suicide français » atteint les 500.000 exemplaires. Soit un chiffre d'affaires qui a frôlé les 12 millions d'euros.

Réfléchissons. Un éditeur est un commerçant. Connaissez-vous un commerçant qui va se priver d'une recette potentielle de plusieurs millions d'euros ? Pour ma part je n'en ai jamais rencontré. Alors, que s'est-il passé ?

Les commandes des libraires ne seraient-elles pas à la hauteur des attentes de l'éditeur ? Possible, après tout. N'oublions pas que la librairie penche à gauche. Cependant, c'est peu probable. Les autres titres du polémiste ont rempli les rayons. Le libraire est aussi un commerçant. À supposer que la désaffection soit réelle, le libraire ne craint rien en passant commande. Il ne prend aucun risque puisque, si le livre ne se vend pas, il le retourne à l'éditeur, lequel le lui rembourse intégralement. Et puis, je vois mal les libraires faire de la résistance devant la puissance du groupe Albin-Michel. Un libraire sait se plier dans le bon sens.

S'agit-il d'une bronca comme celle menée par les auteurs maison lorsqu'il fut question de publier les mémoires de Jean-Marie Le Pen ? La horde des auteurs à gros tirage, à la tête de laquelle se trouvait Amélie Nothomb, a fondu sur l'éditeur, le menaçant de porter leurs œuvres ailleurs si le contrat était signé. L'éditeur a reculé.

L'éditeur Gilles Haéri a tenté une explication emberlificotée qui sent le vide. Il a déclaré : « Nous avons eu un échange très franc avec Éric Zemmour qui m'a récemment confirmé son intention de s'engager dans la présidentielle et de faire de son prochain livre un élément de sa candidature. » Eric Zemmour a démenti par un communiqué de presse.

Zemmour serait le seul candidat à se présenter au suffrage universel auquel il serait refusé de publier un ouvrage dans lequel il exposerait doctement la façon dont il gouvernerait la France, alors que chaque prétendant, dans la même situation, ne manque jamais d'utiliser la même démarche ?

Il se chuchote que le Conseil d'État aurait été saisi. Pas moins. Au motif, que Zemmour pourrait utiliser l'argent qu'il a reçu au titre de l'avance sur les droits, pour financer sa candidature. Relisez la phrase, comme je l'ai fait avec l'information. Ainsi donc, l'auteur n'aurait pas le droit de se servir de cet argent, qui lui appartient en propre ? Je sais que nous marchons chaque jour un peu plus sur la tête, mais là, j'avoue que devant un tel argument, j'ai mon entendement qui déraile.

Faut-il voir dans la rupture du contrat la volonté du nouveau directeur Gilles Haéri de virer les auteurs qui représentent une sorte de contre-pouvoir –Philippe de Villiers, Patrick Buisson et d'autres ? Oui, d'autres. Car, il faut savoir que depuis l'arrivée du nouvel éditeur, d'autres auteurs en effet, poids lourds eux aussi, sont partis. Citons Agnès Ledig, Frédéric Saldmann et Pierre Lemaître.

Richard Hanlet sur le site Boulevard Voltaire se demande si l'édition ne commencerait-elle pas à son tour sa cancel culture et mettrait à l'index les auteurs qui ont une influence trop grande et, en les éliminant, chercherait ainsi à faire naître une image propre, lisse, correcte à la Benetton, de l'édition ? Tout est possible. Je souhaite que l'éditeur ait eu l'accord des actionnaires d'Albin-Michel, sinon ses jours sont comptés.

Voyons. Peut-on imaginer les actionnaires accepter la décision de virer un auteur qui remplit le tiroir-caisse ? Et de se satisfaire d'une prétendue transformation de l'image des éditions Albin-Michel ?

Qui sait si nous saurons un jour ce qui s'est réellement passé ? Quelles ont été les tractations financières ? Quel avantage l'éditeur a-t-il obtenu de l'Élysée pour gêner Zemmour, et qui soit comparable à la recette future, représentant des millions d'euros ?

Je ne me fais aucun souci quant à l'avenir du texte de Zemmour. Le patron de la chaîne où officie chaque soir l'éditorialiste appartient à Vincent Bolloré lequel, c'est connu, est le patron du groupe Editis qui ne regroupe pas moins que 35 maisons d'édition.

Que nous inspire cette triste affaire ? La crainte de voir se développer une sorte de censure chez les éditeurs. Des sujets jugés subversifs seraient écartés. En France la situation a déjà existé pendant la Seconde Guerre. Nous verrions alors se développer une sorte d'édition plus ou moins clandestine. Les livres se vendraient sous le manteau comme ce fut le cas en Union soviétique.

« Le monde de demain, à prophétisé Houellebecq, sera pire que celui d'hier. » Je crains qu'il ait raison.

Raphaël Delpard